



**ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

Service Départemental d'Incendie et de Secours  
des Alpes de Haute-Provence

Groupement des Ressources Humaines et Financières  
Service **R**ESSOURCES **A**DMINISTRATIVES ET **J**URIDIQUES  
BP 9008 – 95, avenue Henri JAUBERT  
04990 DIGNE LES BAINS cedex 9  
Tél : 04.92.30.89.17 – Fax : 04.92.30.89.09  
E-mail : [mfmichel@sdis04.fr](mailto:mfmichel@sdis04.fr)

**ARRETE S.D.I.S. 2015-33**

Portant délégation de signature au  
**Lieutenant-Colonel Thierry CARRET**  
Directeur Départemental Adjoint  
des Services d'Incendie et de Secours.

**Le Président du Conseil d'Administration  
Du Service Départemental d'Incendie et de Secours**

- PREF 04  
2015-08-10
- VU -** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1424-30 et L1424-33 ;
- VU -** la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU -** le Décret 1997-1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;
- VU -** l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du SDIS des Alpes de Haute-Provence n°2014-532 en date du 15 juillet 2014, portant délégation de signature au Colonel Emmanuel CLAVAUD, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental ;
- VU -** l'arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur, et du Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence en date du 27 janvier 2015 nommant le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 ;
- VU -** la délibération n°2012-52 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence, en date du 10 octobre 2012, constatant la désignation de Monsieur Claude FIAERT en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er**

En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Emmanuel CLAVAUD, les délégations de signature qui lui ont été consenties par le Président du Conseil d'Administration du SDIS et telles qu'énumérées aux articles 1 et 2 de l'arrêté 2014-532 susvisé, sont également dévolues, dans la limite de ses attributions, au Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours.

**ARTICLE 2**

Conformément aux articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Marseille peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4**

Les Vice-Présidents du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours et Madame le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui devra être publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours et dont une ampliation sera notifiée à l'intéressé.

Fait à Digne les Bains, le 11 FEV. 2015

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Claude FIAERT

REC 04  
12/02/15